



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 31/03/2021

**Un nouvel arrêté préfectoral sur le port du masque,
l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique
et l'interdiction de la vente à emporter des boissons alcoolisées par les bars et restaurants
à l'exception des boissons fermées hermétiquement dans une bouteille.**

L'arrêté préfectoral portant obligation du port du masque a été reconduit le 29 mars pour une durée d'un mois, du jeudi 1^{er} avril au vendredi 30 avril 2021.

Cet arrêté prolonge également l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique, dans l'ensemble des communes de Côte-d'Or.

Il introduit également une nouvelle mesure : l'interdiction de la vente à emporter des boissons alcoolisées par les bars et restaurants, à l'exception des boissons fermées hermétiquement dans une bouteille.

Pour rappel, toute violation des mesures prévues dans l'arrêté (pouvant être relevée par les forces de l'ordre et toutes les polices municipales de Côte-d'Or) est punie par les sanctions prévues à l'article L.3136-1 du code de la santé publique, soit :

- une amende prévue pour les contraventions de 4^e classe de 135 euros ;
- en cas de récidive dans les 15 jours, une amende de 5^e classe ;
- en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, six mois d'emprisonnement et 3 750 € d'amende ainsi qu'une peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Vous pouvez consulter l'arrêté sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/recueils-des-actes-administratifs-r562.html> (RAA n°28 du 31 mars 2021, page 76)

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or
Service régional et départemental de la communication
interministérielle**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

1

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)



@Prefet21_BFC



@Prefet21.BFC